

TABLE DES MATIÈRES

1

Développements en matière de droit pénal	9
---	---

1.1

À quelques pas de... les lignes de force du projet de réforme du Code pénal	11
--	----

Damien VANDERMEERSCH

avocat général à la Cour de cassation, professeur à l'UCLouvain
et à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Joëlle ROZIE

professeure à l'Université d'Anvers

Introduction : historique des travaux de la Commission de réforme du Code pénal	12
--	----

Section 1

Les points saillants de la réforme du livre 1^{er}	15
---	----

A. Précision, cohérence et simplicité	15
B. Les éléments constitutifs de l'infraction	15
1. L'élément fautif (élément moral ou subjectif).....	16
2. La nouvelle distinction entre les éléments aggravants et les circonstances aggravantes.....	18
C. La subdivision des infractions en crimes et délits et les niveaux de peine	19
D. La participation punissable	21
E. Les nouveautés dans les peines	22
1. La définition des objectifs de la peine.....	22
2. Les nouvelles causes d'excuse.....	23
3. Les nouvelles peines.....	24
4. Les modifications apportées dans les peines existantes.....	28
5. La simplification des règles applicables aux concours.....	30
6. La suppression de la récidive générale.....	32
7. L'abandon de la figure de la suspension du prononcé et la suppression de la condition relative aux antécédents en matière de sursis.....	32

Section 2	
Quelques considérations à propos du livre 2	33
A. Un exercice de réécriture du livre 2 et un travail d'adaptation au projet de livre 1^{er}	33
B. Les infractions contre la vie et les infractions contre l'intégrité psychique ou physique des personnes	36
C. Les infractions portant atteinte à l'intégrité sexuelle, au droit à l'autodétermination sexuelle et aux bonnes mœurs	37
1. La notion de consentement en matière sexuelle	37
2. La définition du viol et de l'atteinte à l'intégrité sexuelle	38
3. Harmonisation des infractions liées à l'exploitation sexuelle et à la prostitution	38
4. L'adaptation à l'esprit du temps des infractions d'outrage public aux bonnes mœurs	38
D. Les atteintes à la dignité humaine et l'abus de la position vulnérable de la victime	39
1. L'introduction et le regroupement dans le livre 2 des incriminations relatives à la répression du racisme, de la discrimination et du négationnisme	39
2. La nouvelle incrimination de vente d'enfants	39
3. Le trafic d'organes humains	40
4. La suppression de l'incrimination du squat simple	40
E. Les infractions contre la sécurité publique	40
F. Les faux	41
G. Les infractions contre les biens	41
H. Les infractions contre l'État et son fonctionnement	42
Conclusion	43

1.2

La récidive de crime sur délit : un coup d'épée dans l'eau ?

Christine GUILLAIN

professeure à Université Saint-Louis – Bruxelles, responsable du GREPEC (Groupe de recherche en matière pénale et criminelle)

Introduction	46
---------------------	----

Section 1	
Rétroactes – L’absence de récidive de crime sur délit : un choix délibéré lors de l’adoption du Code pénal en 1867	46
Section 2	
La profusion de textes soumis à l’examen du Parlement : quand l’incohérence préside à l’adoption d’une loi	47
Section 3	
La jurisprudence de la Cour constitutionnelle : une valse de critiques	48
A. Le premier volet de la jurisprudence de la Cour constitutionnelle : la discrimination au niveau de la fixation de la peine	49
B. Le second volet de la jurisprudence de la Cour constitutionnelle : la discrimination au niveau de l’exécution des peines	53
Section 4	
Analyse de la loi du 5 mai 2019 introduisant un nouvel article 55<i>bis</i> dans le Code pénal	57
A. Le premier terme de la récidive	58
B. Le second terme de la récidive	58
Section 5	
Les conséquences de la loi du 5 mai 2019 sur la fixation de la peine réduites à peau de chagrin	60
Section 6	
L’insoutenable légèreté du législateur : quand l’adoption d’une loi entraîne des problèmes en cascade	62
A. Au niveau de la fixation de la peine	62
B. Au niveau de l’exécution de la peine	64
Section 7	
Quelques pistes de solution	67
Conclusion	70

1.3

La responsabilité pénale des personnes morales : au revoir décumul, bienvenue responsabilité pénale de l'État ? 73

Anne WERDING

assistante à l'ULiège, avocate au barreau de Liège

Introduction 74

Section 1

L'abrogation du décumul 76

A. **Un bref rappel des principes** 76

B. **L'abrogation du mécanisme de cumul-décumul par la loi du 11 juillet 2018** 77

Section 2

L'instauration de la responsabilité pénale des personnes morales de droit public « politiques » 81

A. **Éléments de définition et la situation avant la loi du 11 juillet 2018** 81

1. La notion de personne morale de droit public « politique » 81

2. Les raisons d'être de l'immunité pénale des personnes morales de droit public « politiques » introduite par le législateur en 1999 83

3. Une rétrospective sur la position de la Cour d'arbitrage face à l'immunité pénale des personnes morales de droit public « politiques » 85

B. **L'abrogation pure et simple de l'immunité pénale des personnes morales de droit public « politiques » : matière à réflexion et discussion** ... 90

1. Les changements législatifs 90

2. La motivation du législateur 92

3. Une appréciation critique des motifs invoqués par le législateur à l'appui d'une responsabilité pénale des personnes morales de droit public « politiques » 95

4. Les principes d'égalité et de non-discrimination 109

C. **La simple déclaration de culpabilité : matière à réflexion et discussion bis** 114

1. Les peines susceptibles d'être encourues par les personnes morales de droit public « politiques » 114

2. La nature de la simple déclaration de culpabilité au sens de l'article 7bis du Code pénal 117

3. Une appréciation critique du choix du législateur 118

4. Les conséquences « accessoires » de la prononciation d'une simple déclaration de culpabilité 122

Section 3	
L'application de la loi pénale dans le temps	125
Section 4	
Quelques questions de procédure	126
Conclusion	129

2

Développements en matière de procédure pénale	131
--	-----

2.1

Le nouveau Code de procédure pénale en projet : quelques lignes de force	133
---	-----

Marie-Aude BEERNAERT

professeure ordinaire à l'UCLouvain, Centre de recherche interdisciplinaire
sur la déviance et la pénalité (CRIDEP)

Introduction	134
---------------------------	-----

Section 1	
L'enquête préliminaire, nouvelle mouture	135

A. Une enquête unique, dirigée par le ministère public et contrôlée par un juge	135
1. Pourquoi transformer le rôle du juge d'instruction?	135
2. Comment garantir une enquête à charge et à décharge si elle est dirigée par le parquet?	140
3. Comment garantir au juge de l'enquête la possibilité de statuer en connaissance de cause?	141
4. L'indépendance du ministère public, pierre d'achoppement du nouveau système?..	142
B. Les droits de participation et de contrôle du suspect et de la personne lésée	143
C. La clôture de l'enquête	146
D. La suppression de la constitution de partie civile par voie d'action couplée à l'instauration d'un contrôle judiciaire sur les décisions de classement sans suite	147

Section 2	
La détention préventive, nouvelle mouture	149
A. Les pistes non retenues.....	149
B. Les aspects de la réforme qui devraient contribuer à réduire la délivrance de mandats d'arrêt.....	150
C. Le maintien en détention après la délivrance du mandat d'arrêt.....	151
D. La détention préventive à la clôture de l'enquête.....	152
E. La détention préventive dans la phase de jugement.....	153
Section 3	
La phase de jugement, nouvelle mouture	154
A. La suppression de la cour d'assises et la modernisation de la procédure de jugement.....	154
B. Les voies de recours.....	156
Section 4	
La sanction de la preuve irrégulière	158
Section 5	
La prescription et le délai raisonnable	160
Conclusion	162

2.2

Les réformes récentes et à venir du jugement des affaires criminelles..... 163

Laurent KENNES

avocat au barreau de Bruxelles, chargé de cours à l'U.L.B.

Section 1	
Les récentes réformes du jugement des affaires criminelles	164
Section 2	
La modification de l'article 150 de la Constitution	167
A. Un débat constitutionnel plus légitime qu'une réforme législative.....	167
B. Les faiblesses de la procédure d'assises.....	168
1. Le défaut de la voie de recours sur le fond.....	168
2. Le défaut de formation.....	171
3. L'absence d'accès au dossier répressif.....	173

4. Une motivation remplacée par la formulation des « principales raisons de la décision du jury ».....	174
5. Les critères de compétence de la cour d'assises	175
C. Les vertus de la procédure d'assises	176
1. La démocratie directe.....	176
2. La confiance accrue par la reconnaissance des citoyens dans le jury populaire	177
3. L'éducation des jurés	177
4. La virginité des jurés	178
5. L'oralité des débats	178
6. La symbolique du procès d'assises.....	179
D. La modification de l'article 150 de la Constitution	179
Section 3	
Le jugement des délits de presse	180
A. D'une garantie d'impartialité à l'impunité	180
B. L'illégitimité de l'immunité : de la liberté de la presse à la liberté d'expression publique	182
C. Le juge professionnel indépendant et impartial, garant de l'équilibre des valeurs en cause	183
Section 4	
Le jugement des délits politiques	183
A. Un champ d'application restreint	183
B. La compétence exclusive de la chambre criminelle et l'impossibilité d'ordonner le huis clos	184
Section 5	
Le projet de chambre criminelle du tribunal pénal	185

2.3

Un régime des repentis, enfin ?..... 187

Maxim TÖLLER
 avocat au barreau de Liège

Introduction..... 188

Section 1

Situation avant la loi du 22 juillet 2018..... 189

A. **Généralité**..... 189

B. Article 5 de la loi du 12 mars 1858 portant révision du second livre du Code pénal en ce qui concerne les crimes et les délits qui portent atteinte aux relations internationales.....	190
C. Article 136 du Code pénal.....	191
D. Article 192 du Code pénal.....	191
E. Article 300 du Code pénal.....	192
F. Article 304 du Code pénal.....	192
G. Article 326 du Code pénal.....	193
H. Article 6 de la loi du 9 juillet 1975 modifiant la loi du 24 février 1921 concernant le trafic de stupéfiants.....	193
I. Article 10, § 5, de la loi du 15 juillet 1985 relative à l'utilisation de substances à effet hormonal ou à effet antihormonal chez les animaux.....	196
Section 2	
La loi du 22 juillet 2018 : approche négociée des repentis.....	196
A. Historique.....	196
B. Inspiration.....	199
C. Régime général négocié du recours au repentis	201
1. Champ d'application.....	201
2. Mémoire.....	204
3. Promesses.....	213
4. Homologation.....	223
5. Déclarations du repentis.....	231
6. Révocation des promesses.....	234
D. De quelques questions spéciales	241
1. Caractère secret des négociations	241
2. Droit de la victime.....	242
3. Valeur probante et recevabilité de la déclaration du repentis.....	243
4. Effets sur la prescription.....	249
5. Mesures de protection du repentis.....	250
6. Contrôle parlementaire.....	253
E. Dernière réflexion : l'inefficacité du régime des repentis sur les condamnés.....	253
Conclusion.....	255

2.4

L'infiltration civile : une solution satisfaisante au problème ? 257

David DUFRASNES

substitut du procureur du Roi de Charleroi, avocat honoraire

Introduction 258

Section 1

Les problèmes et la genèse de la loi du 22 juillet 2018 259

Section 2

La solution prévue par la loi du 22 juillet 2018 262

A. La notion d'infiltration civile 262

B. Les conditions de fond 266

1. L'existence d'indices sérieux d'infractions visées par la loi 266

2. L'exigence d'une finalité judiciaire 267

3. L'exigence de proportionnalité 267

4. Le critère de subsidiarité 268

5. L'interdiction de commettre des infractions 268

6. L'interdiction de provoquer des infractions 268

C. Les conditions formelles 269

1. L'autorisation préalable 269

2. L'analyse des risques 271

3. Le mémorandum 273

4. Le dossier confidentiel et le dossier répressif 274

D. Les contours 277

1. L'exception de l'autorisation de commettre des infractions 277

2. La subsidiarité probatoire 283

3. Le secret professionnel 283

E. Les différents niveaux de contrôle 283

1. Les services de police 284

2. Le ministère public 287

3. Le juge d'instruction 288

4. La chambre des mises en accusation 288

5. Le juge du fond 289

6. Le Parlement 289

Considérations finales 289

2.5

La médiation pénale à la suite de la loi du 18 mars 2018 : de la médiation pénale à la « procédure médiation et mesures » 293

Coralie MARR

substitut du procureur du Roi de Charleroi, collaboratrice didactique à la Faculté de droit
de l'UNamur

Introduction 294

Section 1

La médiation pénale : philosophie et brève rétrospective 296

Section 2

La nouvelle mouture de l'article 216ter du Code d'instruction criminelle : entre changements et *statu quo* 298

A. **Considérations préliminaires** 298

B. **Les conditions de mise en œuvre de la procédure médiation et mesures** ... 300

1. Des faits de nature à devoir être punis d'un emprisonnement maximum de deux
ans 301

2. Les autres conditions préalables à l'engagement de la procédure 302

C. **Le contenu de la convention portant sur la procédure médiation et mesures** 303

1. La médiation et/ou les mesures axées sur l'auteur 303

2. Le volet « médiation auteur-victime » 304

3. Les mesures axées sur l'auteur 305

D. **Les acteurs de la procédure** 306

E. **La « procédure médiation et mesures élargie » – un nouvel acteur : le juge** 309

F. **Les étapes de la procédure** 310

1. La procédure médiation et mesures au stade de l'information 310

2. Les spécificités de la procédure médiation et mesures élargie 314

3. La suspension de la prescription de l'action publique durant la durée de la procé-
dure 320

Conclusion 321

3

**Le droit pénal belge sous l'influence
du droit européen et international**..... 323

3.1

**Le principe *non bis in idem* : quand le droit belge
intègre les soubresauts du droit européen ?** 325

Géraldine FALQUE

assistante à l'ULiège, avocate au barreau de Liège

Olivier MICHIELS

chargé de cours à l'ULiège, président de chambre à la cour d'appel de Liège

Introduction générale..... 326

Section 1

Le cadre normatif..... 327

A. **Les dispositions internationales**..... 327

B. **Les dispositions internes**..... 330

Section 2

Les conditions d'application..... 330

A. **Des procédures de nature « répressive » et/ou des sanctions « à caractère pénal »**..... 331

B. **Une identité dans les faits entraînant les doubles poursuites (l'« *idem* »)** .. 333

C. **Une dualité de poursuites et de condamnations (le « *bis* »)**..... 334

1. Les principes..... 334

2. La notion de décision définitive..... 335

Section 3

Les procédures parallèles ou mixtes..... 337

A. **Les enseignements de la Cour européenne des droits de l'homme**..... 338

1. L'arrêt *A et B c. Norvège* du 15 novembre 2016: l'arrêt de principe..... 338

2. Les arrêts subséquents: la confirmation de l'arrêt de principe..... 343

B. **Les enseignements de la Cour de justice de l'Union européenne**..... 346

1. L'arrêt *Menci* du 20 mars 2018..... 346

2. L'arrêt <i>Di Puma c. Zecca</i> du 20 mars 2018.....	348
3. L'arrêt <i>Carlsson Real Estate SA</i> du 20 mars 2018.....	349
4. L'arrêt <i>XC e.a.</i> du 24 octobre 2018.....	350
5. Les critiques.....	351

Section 4

Les implications de la jurisprudence européenne en droit belge	353
Introduction	353
A. La réception de la jurisprudence européenne par les juridictions belges..	353
B. La loi « <i>Una via</i> » du 20 septembre 2012	355
1. Les lignes directrices de la loi.....	355
2. L'annulation partielle de la loi par la Cour constitutionnelle.....	357
C. La loi « <i>Una via bis</i> » du 5 mai 2019	358
1. La genèse de la loi.....	358
2. Les lignes directrices de la loi.....	359
Conclusion	372

3.2

Le mandat d'arrêt européen : aperçu actualisé des cadres législatifs européen et belge ainsi que des nouveautés jurisprudentielles	375
---	-----

Daniel FLORE

professeur à l'ULiège, maître de conférences invité à l'UCLouvain,
directeur général au S.P.F Justice

Alyson BERRENDORF

doctorante à l'ULiège

Introduction	376
---------------------------	-----

Section 1

Historique et fondement du mandat d'arrêt européen	377
A. Historique	377
B. Un fondement préalable et nécessaire – La reconnaissance mutuelle – Remise en perspective	377

Section 2	
Définition du mandat d'arrêt et quelques caractéristiques	379
Section 3	
Mode de fonctionnement en droit belge	380
A. Conditions d'application de la loi du 19 décembre 2003	380
1. Mandat d'arrêt entre la Belgique et un autre État membre de l'Union européenne	380
2. Champ d'application	381
B. Autorités compétentes en Belgique pour l'émission d'un mandat d'arrêt	381
1. Aux fins de poursuites	381
2. Aux fins d'exécution	382
C. Informations contenues dans le mandat d'arrêt	382
D. Exécution d'un mandat d'arrêt européen émanant d'un État membre de l'Union européenne	384
1. Principe de l'exécution obligatoire du mandat d'arrêt européen	384
2. Motifs de refus d'exécution du mandat d'arrêt européen	385
E. Procédure d'exécution du mandat d'arrêt européen	395
1. Arrestation	395
2. Examen quant à la détention	396
3. Décision sur l'exécution du mandat d'arrêt européen	398
4. Remise de la personne recherchée	400
5. Le sursis à la remise	400
Section 4	
Nouveautés législatives et jurisprudentielles (2017-2019)	402
A. Dernières modifications de la loi relative à l'extradition	402
1. Loi du 31 octobre 2017	402
2. Loi du 11 juillet 2018	403
3. Loi du 5 mai 2019	404
B. Jurisprudence récente et nouveautés en matière de mandat d'arrêt européen	405
1. Année 2017	406
2. Année 2018	414
3. Année 2019	433
Conclusion	442

3.3

Le droit à l'interprétation et à la traduction : de quoi (ne plus) en perdre son latin !..... 445

Pierre MONVILLE

avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'ULiège

Lorraine GRISARD

avocate au barreau de Bruxelles, assistante à l'ULiège

Introduction..... 446

Section 1

Le droit à l'interprétation..... 447

A. Disposition de la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire relative au droit à l'interprétation..... 448

1. Disposition légale applicable..... 448

2. Ce que contient la disposition..... 449

3. Ce que ne contient pas la disposition..... 453

B. Le droit à l'interprétation durant la phase préliminaire du procès pénal .. 454

1. Le droit à l'interprétation durant les interrogatoires et auditions..... 454

2. Le droit à l'interprétation pendant la détention préventive..... 457

3. Le droit à l'interprétation durant le règlement de la procédure..... 458

C. Le droit à l'interprétation devant les juridictions de fond..... 458

1. Dispositions légales applicables..... 458

2. Spécificités de la désignation d'un interprète par la juridiction répressive..... 459

3. Le pouvoir d'appréciation de la juridiction répressive..... 459

4. La gratuité..... 460

5. Absence de mécanisme pour contester le refus d'assistance et absence de mécanisme de sanction..... 460

D. Le droit à l'interprétation dans la relation avec l'avocat ?..... 461

1. Introduction..... 461

2. Le droit à l'assistance d'un interprète pour la personne privée de sa liberté durant la concertation confidentielle avec l'avocat..... 462

3. L'article 184*bis*, alinéa 4, du Code d'instruction criminelle..... 463

Section 2	
Le droit à la traduction	464
A. La demande de traduction des pièces essentielles de la procédure sur le pied de l'article 22 de la loi du 15 juin 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire	467
1. Présentation – Disposition légale applicable	467
2. Contenu du droit	468
3. Mise en œuvre du droit	468
4. Un point d'attention particulier : l'exercice du droit à la traduction de l'inculpé lors du règlement de la procédure	473
B. Le droit à la traduction de certaines pièces de la procédure devant le juge du fond	475
1. Droit à la traduction de la citation	475
2. Droit à la traduction du jugement/arrêt	478
C. Le droit à la traduction dans la loi relative à la détention préventive	480
1. Disposition légale applicable	480
2. Contenu du droit	480
3. Mise en œuvre du droit	481
D. Le droit à la traduction sous le prisme de l'article 6, § 3, de la Convention européenne des droits de l'homme : une véritable « bouée de sauvetage »	482
1. Introduction	482
2. L'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme comme palliatif au défaut d'exercice par les prévenus du droit prévu à l'article 22 de la loi du 15 juin 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire	482
3. L'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme au secours du prévenu qui aurait omis de respecter toutes les règles applicables en matière de droit à la traduction	484
Conclusion	486

3.4

La coopération avec les mécanismes pénaux internationaux : la loi du 29 mars 2004 et ses modifications récentes	487
--	-----

Christophe DEPRez

chargé de cours adjoint à l'ULiège, avocat au barreau de Bruxelles

Introduction	488
---------------------	-----

Section 1

La coopération avec les mécanismes pénaux internationaux : aperçu général	491
A. Le cadre normatif et les autorités compétentes	491
B. La nature contraignante ou volontaire de la coopération	493
C. Les différentes formes de coopération	495
1. L'arrestation provisoire.....	496
2. L'arrestation et la remise.....	497
3. La mise en liberté provisoire dans l'attente de la remise.....	499
4. La mise en liberté provisoire dans l'attente du jugement.....	500
5. L'exécution des peines d'emprisonnement.....	501
6. Les autres formes de coopération.....	502

Section 2

Les modifications récentes de la loi du 29 mars 2004	504
A. La coopération avec les Chambres spécialisées pour le Kosovo	505
B. La coopération avec le Mécanisme d'enquête des Nations Unies pour la Syrie	506
C. La coopération avec les équipes d'enquête des Nations Unies	507
D. L'exécution des peines d'amende ordonnées par la Cour pénale internationale	508
Conclusion	511